Actes du Colloque HANDITEC 1996 Vie à domicile des Personnes Handicapées et Personnes Agées Dépendantes Dans le Cadre de AUTONOMIC 96

<u>DÉVELOPPER L'AIDE A DOMICILE POUR LA PERSONNE HANDICAPÉE ET</u> LA PERSONNE AGEE DÉPENDANTE avec l'ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural) L'association du service à domicile

Par Monsieur Bertrand BESSE-SAIGE Vice président de la Fédération ADMR Chargé des Personnes Handicapées

Fédération des Associations ADMR d'Indre et Loire 22, rue Ferdinand léger - B.P. 4134 - 37041 TOURS Cedex Tél : 02 47 36 53 53 - Fax : 02 47 38 80 71

Je vais essayer de vous exposer notre travail de développement depuis 5 ans, dans le domaine de l'aide à domicile pour les personnes handicapées :

- La description de notre service auxiliaire de vie.
- Le développement de notre service mandataire.
- Une nouvelle façon d'être reconnus pour agir.
- Et la concrétisation avec les nouveaux partenaires financiers pour créer 200 postes d'auxiliaires de vie.

Mais pour cela, il faut que je vous parle de notre département d'Indre et Loire qui compte plus de 500 000 habitants, soit sensiblement 1/100 de la population française : 250 000 personnes en milieu rural et 250 000 en milieu urbain qui habitent l'agglomération de Tours.

Le réseau de l'aide à domicile en milieu rural est de 35 associations sur l'Indre et Loire et nous avons créé une grande association urbaine que nous avons appelée "Vie à domicile". L'ensemble des associations du département est soutenu par la Fédération départementale.

Jusqu'en 1990 notre service possédait 17 postes d'auxiliaires de vie subventionnés à 40% par l'États qui intervenaient auprès de 60 personnes handicapées. Nous étions confrontés à une demande grandissante, nous savons tous que la population handicapée se développe d'autant plus que nous intervenons également auprès des personnes âgées dépendantes, mais aussi auprès des enfants handicapés et ceci quel que soit le déficit : mental, moteur ou sensoriel.

Poussés par la nécessité, nous avons mis en place, avec l'accord des auxiliaires de vie, un 2èniveau d'intervention, moins performant.

Nous l'avons appelé le Service "Aide de Vie" et il avait l'avantage certain d'apporter une réponse.

Les cas les plus lourds restaient pris en charge en priorité par le service auxiliaire de vie.

Pour ce nouveau développement, il nous fallait en 1990 un outil législatif et nous avons profité du système mandataire et des mesures en faveur des emplois familiaux.

La personne handicapée reste l'employeur et profite des exonérations des charges patronales et éventuellement, d'une réduction d'impôt sur le revenu qui peut aller jusqu'à 45 000 F.

Actes du Colloque HANDITEC 1996 Vie à domicile des Personnes Handicapées et Personnes Agées Dépendantes Dans le Cadre de AUTONOMIC 96

Le coût horaire pour la personne handicapée varie de 45 F à 55 F, suivant le nombre d'heures dont elle a besoin, et nous travaillons 7 J/7.

Dès 1994, nous intervenions auprès de 350 personnes handicapées et nous avions créé 200 emplois d'aide de vie à mi-temps en 3 ans : 150 en milieu urbain, 50 en milieu rural.

Les avantages du service mandataire "d'aide de vie" nous permettent de dire que nous avons multiplié par 5 le nombre d'heures d'interventions passant de 30 000 H en auxiliaires de vie Etat à 150 000 H. Le nombre de personnes aidées est passé de 60 à 350, soit 6 fois plus.

Ainsi nous avons créé 200 mi-temps en apportant bien souvent un complément d'heures de travail aux auxiliaires de vie, un complément d'heures aux P.H. qui profitaient du service auxiliaire de vie ; nous réalisons des gardes de jour et de nuit et nous intervenons chez plusieurs personnes 24 H/24 H.

Le système mandataire nous permet également de travailler chez les P H. qui ont moins de 80% d'invalidité.

Les difficultés occasionnées par ce service sont essentiellement le nombre de feuilles de paye réalisées par la Fédération, quelquefois 5 pour le même salarié qui intervient chez 5 particuliers-employeurs. Des indemnités kilométriques trop peu remboursées et le financement de l'encadrement qui n'est pas prévu si l'on veut garder un coût accessible aux personnes handicapées.

Devant ce constat de réussite et d'insuffisance à la fois, nos démarches pour trouver de nouveaux partenaires financiers se sont concrétisées. Forts du nombre de créations d'emplois réalisées nous avons essayé de convaincre afin d'obtenir le financement de vrais postes d'auxiliaires de vie.

Nous savons tous que les difficultés de la décentralisation dans un contexte économique maussade font que les budgets sociaux des départements explosent ; la situation est bloquée de ce côté. Seules des créations d'emplois peuvent convaincre d'autres partenaires en leur disant : " Nous combattons deux fois l'exclusion, nous créons des emplois et nous développons un service de proximité indispensable. Aidez-nous à mettre en contact 2 populations complémentaires : les inactifs et les personnes handicapées qui ont besoin d'aide humaine.

Avec l'équivalent financier d'un contrat Emploi-Solidarité nous créons 4 postes mi-temps d'aide de vie ou 2 postes mi-temps d'auxiliaire de vie, avec l'équivalent de coût d'un chômeur nous créons 2 postes à plein temps d'auxiliaires de vie".

En 1995 nous avons signé une convention avec la Région Centre pour la création de 156 postes d'auxiliaires de vie en respectant la convention collective A.D.M.R. dans le cadre d'une charte en faveur de l'économie sociale, ainsi qu'une convention avec la Direction du Travail qui nous permet d'embaucher 50 contrats Emploi-Consolidé.

Un an après nous avons créé 120 emplois supplémentaires, ce qui porte le chiffre à 320 depuis 1990. Nous intervenons aujourd'hui auprès de 400 personnes handicapées ou âgées dépendantes et nous constatons une croissance de la demande de 11 % par an.

Pour gérer ce réseau de 35 associations, les coordinatrices sont de 30 en milieu rural, 1 par association : elles sont bénévoles et leur charge de travail reste légère.

En milieu urbain, agglomération de Tours et d'Amboise, 10 coordinatrices salariées assurent l'encadrement :

- recrutement et sélection du personnel,
- contrats de travail,
- plannings,
- remplacements,
- enquêtes chez les P.H. pour l'évaluation des besoins.

Actes du Colloque HANDITEC 1996 Vie à domicile des Personnes Handicapées et Personnes Agées Dépendantes Dans le Cadre de AUTONOMIC 96

Chaque association possède une équipe de bénévoles qui prend en charge la relation avec les PH. qui le souhaitent, visites amicales, sorties, soutien pour les démarches et les papiers administratifs.

Tout cela se réalise avec l'appui technique et administratif de la Fédération A.D.M.R. : l'animation des associations et les informations sociales et juridiques, l'établissement des bulletins de salaire, le paiement à la place des P.H. des charges restantes étant informatisé, et l'organisation de la Formation. Pour la formation une convention a été signée avec la Région Centre afin que chacune des salariées reçoive une formation de base de 15 jours en prenant ses fonctions, puis sur 2 ans une pré qualification au CAFAD de 200 H, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile suivi du CAFAD. Une formation continue permet à chacune de profiter de conseils en communication, d'un soutien et d'un suivi psychologique 2 fois par an, ainsi que de thèmes plus classiques.

Nous avons réalisé en 1995 une enquête de satisfaction auprès des personnes aidées qui a révélé de nombreux besoins.

41 % souhaitent du bricolage et des travaux d'adaptation ou de rénovation, du jardinage, de la coiffure... Devant ces demandes croissantes nous avons mis en place en janvier 96 un service de dépannage et bricolage à 55 F de l'heure avec une équipe qui connaît bien le mode de vie et l'environnement des personnes handicapées.

Mais il nous a fallu aller plus loin : les travaux plus importants ainsi que d'autres interventions comme la coiffure, le jardinage sont pris en charge par une équipe d'artisans qui ont signé une convention avec l'A.D.M.R. pour le respect des prix et une bonne qualité relationnelle avec les personnes handicapées. 5% est reversé à notre centre multi-services.

Nous nous sommes associés, enfin, avec d'autres associations de personnes handicapées pour créer HANDICAP CONSEIL. C'est une permanence téléphonique d'orientation départementale, nous éditons la lettre Handicap Conseil qui est distribuée aux clients de l'A.D.M.R. et nous avons créé un service d'accompagnement scolaire avec l'Inspection d'Académie afin d'apporter un soutien à 8 enfants handicapés qui vont à l'école en milieu ouvert.

Toutes ces expériences nous démontrent qu'il existe une véritable économie sociale autour des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes, qui répond à un besoin et qui crée des emplois.

Car en effet pour que le domicile soit viable, il faut y faire venir un grand nombre d'acteurs qui forment un réseau d'aide humaine, d'intervenants sanitaires et sociaux, mais aussi d'un nombre important d'autres métiers qui permettent une multitude de services.

N'oublions jamais que l'aide humaine reste le premier moyen de compensation des handicaps et que la demande est grande. Notre société ne comprendrait pas que l'on indemnise le chômage au lieu de financer l'emploi. Il nous faut poursuivre notre effort en rendant actives nos dépenses passives, bref une prestation autonomie pour 1997 et l'exonération des charges patronales pour les associations afin de créer 50 000 emplois.